

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le DOUZE DECEMBRE, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle Carré, Vice-présidente.

Étaient présents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Sonia Sanchez, Patricia Mary, Blandine Elain, M. Christian Peulvey, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Jean-Luc Wemaere, Mmes Nicole Cléro, Claudine Liard, Sophie Piveteau-Aussant, M. Daniel Cevaer.

Étaient absents excusés :

Mme Séverine Blanloeil (*procuration à Mme Blandine Elain*), Mme Françoise Clénet (*procuration à Mme Marie-Claude Bailliard*).

Étaient absents :

M. Xavier Bonnet, Mme Catherine Cormerais, M. Claude Petit, Mme Ghislaine Rousset-Rigolier.

Assistaient également :

M. Druelle et Mmes Le Borgne, Bargeolle et Meillerais au titre des services.

Secrétaire de séance : Mme Sonia Sanchez.

Date de la convocation : 08 décembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : 11	Excusés : 2	Absents : 4	Votants : 13
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**ADMINISTRATION GENERALE**

**PERSONNEL**

▫ **Modification du tableau des effectifs**

Madame la Vice-présidente rappelle que,

La Collectivité doit veiller à la concordance des postes ouverts avec la réalité des grades des agents recrutés. En effet, le tableau des effectifs est amené à évoluer dans le temps (cf. mutations, recrutements, avancements de grades...) et doit être régulièrement mis à jour. C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser comme suit le tableau des effectifs, avec effet à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023** (sauf exceptions mentionnées) :

**Résidence Jacques Bertrand**

- Comptabilité et ressources humaines :
  - Création d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 15 décembre 2022, compte tenu de la charge de travail de l'agent actuellement en poste à temps non complet.
  - Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28 h), à compter du 15 décembre 2022.

**Aide sociale**

- Aide à domicile :
  - Création d'un poste d'agent social, à temps non complet (28 h) pour le recrutement d'un agent précédemment embauché sur un poste non permanent.
  - Création d'un poste d'agent social à temps non complet (24 h 30) pour le recrutement d'un agent précédemment embauché sur un poste non permanent.

Ces deux créations visent à déprécier l'emploi des aides à domicile.

**Après avoir entendu cet exposé,**

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

VU le budget principal de la Commune,

VU les différents textes, portant sur les dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux,

VU la délibération du Conseil d'administration en date du 13 septembre 2022 portant sur la modification du tableau des effectifs du CCAS de Clisson,

VU l'avis du Comité technique en date du 28 novembre 2022,

CONSIDERANT que les modifications apportées au tableau des effectifs répondent aux besoins du CCAS de Clisson et à des nécessités de services,

**Le Conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les modifications suivantes, avec effet au 1er janvier 2023 (sauf exceptions mentionnées) :

**Résidence Jacques Bertrand**

- Comptabilité et ressources humaines :
  - ▶ Création d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 15 décembre 2022, compte tenu de la charge de travail de l'agent actuellement en poste à temps non complet.
  - ▶ Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28 h), à compter du 15 décembre 2022.

**Aide sociale**

- Aide à domicile :
  - ▶ Création d'un poste d'agent social, à temps non complet (28 h) pour le recrutement d'un agent précédemment embauché sur un poste non permanent.
  - ▶ Création d'un poste d'agent social à temps non complet (24 h 30) pour le recrutement d'un agent précédemment embauché sur un poste non permanent.

Ces deux créations visent à déprécier l'emploi des aides à domicile.

**MODIFIE** le tableau des effectifs qui tient compte de la mise en conformité des postes créés/supprimés et de ceux réellement pourvus, tel qu'il est annexé,

**DIT** que ce tableau des effectifs remplace celui annexé à la délibération du 13 septembre 2022,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,


**AUTORISE** Monsieur le Président, à défaut, Madame la Vice-présidente, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Sonia Sanchez**  
Secrétaire de séance



**Marie-Gabrielle Carré**  
Vice-présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

**19 DEC. 2022**

- son affichage le

**22 DEC. 2022**

Accusé de réception en préfecture  
044-264401555-20221212-DEL-221206-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.*

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

SECTEUR	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
<b>RESIDENCE « JACQUES-BERTRAND »</b>		<b>41</b>	<b>35</b>
	Attaché principal	1	1
	Attaché (en détachement)	1	0
Administration	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Adjoint administratif - TNC 28h/semaine	0	0
	Adjoint administratif	1	1
Animation	Adjoint d'animation TNC 28h/semaine	1	1
Maintenance	Adjoint technique TNC 28h/semaine	1	1
Cuisine	Adjoint technique TNC 28h/semaine	1	1
	Adjoint technique	2	2
Agents de service	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
	Adjoint technique TNC 31h30/semaine	1	1
	Adjoint technique TNC 28h/semaine	3	2
Psychologue	Psychologue de classe normale TNC 07h/semaine	1	1
Aides-soignants, aides médico- psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux	Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
	Aide-soignant de classe supérieure	4	4
	Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	2
	Aide-soignant de classe normale	6	5
	Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 28h/semaine	1	0
	Aide-soignant de classe normale TNC 28h/semaine	1	1
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe TNC à 28h/semaine	1	1
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
	Agent social	1	1
Infirmiers	Infirmier en soins généraux	2	2
	Infirmier en soins généraux - TNC 28h/semaine	2	1
<b>AIDE SOCIALE</b>		<b>11</b>	<b>10</b>
	Assistant socio-éducatif principal	1	1
Secrétariat	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Aide à domicile	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe TNC à 24h30/semaine	3	3
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe TNC à 24h30/semaine	1	1
	Agent social - TNC à 28h/semaine	2	2
	Agent social - TNC à 24h30/semaine	3	2
<b>TOTAL</b>		<b>52</b>	<b>45</b>

Modifications apportées

Accusé de réception en préfecture  
044-264401555-20221212-DEL-221206-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

